

**RÉPONSE DE SAINT THOMAS D'AQUIN A QUARANTE-DEUX
ARTICLES DU FRÈRE JEAN DE VERCEIL, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS**

SAINT THOMAS D'AQUIN, DOCTEUR DE L'ÉGLISE

OPUSCULE 10

Editions Louis Vivès, 1857

Édition numérique, <http://docteurangelique.free.fr>,

Les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin

<i>I- QUESTIONS SUR LA PUISSANCE DES ANGES SUR LA MATIERE</i>	3
ARTICLE I: Dieu meut-il les corps immédiatement?	3
ARTICLE II: Tout ce qui est un naturellement, l'est-il par le ministère des anges qui gouvernent les corps célestes?	3
ARTICLE III: Les anges sont-ils les moteurs des corps célestes?	4
ARTICLE IV: Est-il infailliblement démontré par quelques auteurs que les anges sont les moteurs des corps célestes.	4
ARTICLE V: Est-il bien rigoureusement prouvé que les anges sont les moteurs des corps célestes, supposé que Dieu n'en soit pas le moteur direct et immédiat?	4
ARTICLE VI: Les corps inférieurs qui sont produits naturellement par l'effet du mouvement sont-ils gouvernés par les anges, à l'aide de la marche des corps célestes?	4
ARTICLE VII: Tous les corps inférieurs, qui sont produits naturellement, le sont-ils par les anges, par l'intermédiaire des mouvements des corps célestes, dans ce sens que leur action est l'effet des causes naturelles, c'est-à-dire qu'ils passent de la puissance à l'acte?	5
ARTICLE VIII: Un ouvrier peut-il appliquer la main à son oeuvre, sans le ministère des anges, qui donnent le mouvement aux corps célestes?	5
ARTICLE IX: Tous les biens extérieurs qui ont passé naturellement de la puissance à l'acte, nous viennent-ils des anges moteurs des corps célestes?	5
ARTICLE X: A cause de ces biens qui nous viennent des anges, devons-nous vénérer ces intelligences célestes?	5
ARTICLE XI: Les anges qui font mouvoir les corps célestes par l'intermédiaire du mouvement de ces mêmes corps célestes, sont-ils les auteurs de tous les corps humains produits naturellement, en ce sens que leur création soit l'effet de causes naturelles, c'est-à-dire qu'ils les font passer de la puissance à l'acte?	6
ARTICLE XII: Les anges, moteurs des corps célestes, sont-ils les auteurs, à l'aide des mouvements des corps célestes, de tous les animaux privés de raison, qui se meuvent ou qui vivent tant sur la terre que dans la mer?	6
ARTICLE XIII: Les anges sont-ils les auteurs de tout ce qui naît sur la terre?	6
ARTICLE XIV: Les anges le sont également de tous les minéraux, etc., etc.?	6
ARTICLE XV: Les anges ont-ils une puissance infinie sur les créatures inférieures?	6
ARTICLE XVI: L'ange peut-il soulever toute la masse de la terre, et l'élever jusqu'à la région de la lune, bien qu'il ne l'ait jamais fait et qu'il ne le fasse jamais?	7
ARTICLE XVII: Les anges, moteurs de l'univers, sont-ils au nombre des vertus?	7
ARTICLE XVIII: Peut-on entendre ces paroles de premier ch. de l'Ecclésiaste: "L'esprit marche autour du monde," l'Esprit, à savoir, l'ange fait le tour du ciel?	7
<i>II- QUESTIONS SUR LES SPHERES CELESTES</i>	7
ARTICLE XIX: Si, par un changement dans l'ordre de la nature, le cours du ciel cessait, tous les métaux seraient-ils convertis en un instant en d'autres éléments?	7
ARTICLE XX: En serait-il de même de tous les éléments?	7
ARTICLE XXI: Et également tout l'univers dans ce qu'il y a de corruptible?	7
ARTICLE XXII: Si la lumière des étoiles et des constellations perdait son éclat, tous les hommes mortels cesseraient-ils d'exister par un ordre soudain de la nature?	8

ARTICLE XXIII: En serait-il de même de tous les animaux privés de raison? _____	8
III- QUESTIONS SUR LES CORPS RESSUSCITES _____	8
ARTICLE XXIV: Tous les corps des saints, après le jour du jugement, seront incorruptibles par nature ou naturellement, parce que le mouvement de la sphère céleste qui est la cause de leur dissolution, cessera alors? ____	8
ARTICLE XXV: Les corps des damnés le seront-ils aussi? _____	8
ARTICLE XXVI: Les damnés dans l'enfer éprouvent-ils dans leurs corps les peines du feu, en recevant et subissant la substance de feu d'une manière afflictive et douloureuse? _____	9
ARTICLE XXVII: La sentence de J.-C. au jour du jugement portera-t-elle sur le corps ou sur l'âme? _____	9
IV- QUESTIONS SUR LA RAISON DE LA REDEMPTION _____	9
ARTICLE XXVIII: Notre Seigneur Jésus-Christ n'est-il venu effacer que le péché originel seulement, ou bien l'a-t-il effacé plus particulièrement encore qu'il n'est venu abolir? _____	9
ARTICLE XXIX: Les noms des saints sont-ils écrits dans le ciel par le doigt de Dieu pour leur honneur? _____	9
V- QUESTIONS SUR L'ESCHATOLOGIE _____	10
ARTICLE XXX: Les noms des impies qui sont dans l'enfer, sont-ils écrits, sur la terre, pour leur confusion, par le doigt de Dieu? _____	10
ARTICLE XXXI: L'enfer est-il au centre ou autour du centre de la terre? _____	10
ARTICLE XXXII: L'âme de Jésus-Christ vient-elle d'un autre corps (et par métempsycose) et se fixer une opinion? _____	10
ARTICLE XXXIII: La part matérielle du sperme avec laquelle sort la vertu du principe de l'âme, peut-elle être appelée intellect? _____	10
ARTICLE XXXIV: Entre-t-il quelque chose de la substance du ciel dans la composition d'un corps formé naturellement des quatre éléments, par l'effet de sa propre vertu? _____	11
ARTICLE XXXV: Un corps vivant et animé reçoit-il quelque chose, dans sa composition, de la substance du ciel? _____	11
ARTICLE XXXVI: On demande si les corps des saints qui seront glorifiés brilleront plus que le soleil, et si l'éclat du soleil sera sept fois plus vif que maintenant, et si celui des corps sera sept fois plus beau que le soleil renouvelé? _____	11
ARTICLE XXXVII: Les anges que Marie-Madeleine vit auprès du tombeau du Sauveur après sa résurrection, la consolèrent-ils en lui adressant la parole avec larmes? _____	11
ARTICLE XXXVIII: Pourrait-on voir des yeux de l'esprit tout ce qui se passe dans le coeur de l'homme, et qui laisse une certaine impression extérieure dans le corps, si on avait une vue aussi pénétrante que celle du démon? _____	12
ARTICLE XXXIX: Quoiqu'en montant perpendiculairement Mars soit au-dessus du soleil, quant à la position, est-il cependant immédiatement au-dessus de la lune, quant à l'influence, à la première heure de Mars? _____	12
ARTICLE XL: Les damnés, dans l'enfer, répandront-ils des larmes matérielles? _____	12
ARTICLE XLI: Le ver qui doit ronger le coeur des damnés est-il matériel? _____	13
ARTICLE XLII: Peut-on mesurer la distance de la surface de la terre au centre? _____	13

Au révérend frère en J.-C. notre père, Jean de Verceil, docteur de l'ordre des frères prêcheurs, son frère Thomas d'Aquin, salut et obéissance respectueuse. J'ai reçu pendant la messe de la quatrième férie de la semaine d'avant Pâques, un paquet de votre paternité contenant plusieurs articles dans une lettre cachetée, à chacun desquels vous une priez de répondre, en m'indiquant la forme que je devais employer, pour savoir si les saints docteurs sont de l'opinion contenue dans cet écrit et si je partage moi-même leur manière de voir quelle qu'elle soit; et si, sans cependant la partager, je la crois pourtant soutenable. Mettant aussitôt toute autre occupation de côté, je me suis mis à l'oeuvre dès le lendemain et j'ai tâché de faire de mon mieux, en gardant la forme que vous m'avez prescrite. Il m'eût été bien plus facile de répondre, si vous eussiez voulu me permettre de vous donner les raisons pour ou contre ces différentes propositions. Car de cette façon, j'aurais pu bien plus facilement résoudre toutes les difficultés. Néanmoins, j'ai fait tous mes efforts pour répondre à toutes les questions

douteuses, tout en faisant observer d'abord qu'un grand nombre de ces articles n'appartient pas à la doctrine de la foi, mais bien plus aux opinions des philosophes. Or, se prononcer pour ou contre des idées qui ne touchent pas à la doctrine de la foi, comme si c'était des dogmes définis, c'est nuire à la piété des fidèles. Car saint Augustin dit dans son cinquième livre des Confessions : *«Lors que j'entends un chrétien ignorant ce que les philosophes ont écrit du firmament et des étoiles, du cours du soleil et des phases de la lune et prenant une chose pour une autre, je regarde patiemment discourir cet homme et je ne crois pas devoir lui faire opposition lorsqu'il n'avance rien d'indigne de vous, Seigneur tout-puissant, Créateur de nous tous, quand même il ignorerait la nature et l'ordre du monde matériel. »*

Il s'y oppose donc si on veut donner son opinion comme une vérité doctrinale et qu'on soutienne avec audace ce qu'on ignore. Saint Augustin explique pourquoi il le contredit dans son premier livre sur la Genèse ad litteram: *« il est honteux, dit-il, fatal à l'Eglise et fort regrettable de voir un chrétien, qui, se mêlant de parler de la science chrétienne, s'égare comme le ferait un infidèle, et qui, comme on a l'habitude de le dire, se trompe de toute la hauteur des cieux et commet des erreurs si grossières qu'on peut à peine s'empêcher de lui rire au nez. »*

Ce qu'il a de plus fâcheux, n'est pas sans doute de voir qu'un homme se trompe, mais de voir de si étranges opinions attribuées aux écrivains sacrés par ceux qui sont hors de la foi et qui rejettent leur autorité avec un suprême dédain en les taxant d'ignorance, au grand détriment de ceux dont le salut nous est si cher. Il me semble donc qu'il est bien plus sûr de ne pas assurer comme des vérités reconnues, les opinions des philosophes qui ne répugnent pas à notre foi, malgré qu'elles soient appuyées de l'autorité d'un grand nom, ni de les nier comme opposées à la foi, de peur de donner occasion aux sages du siècle de mépriser la doctrine chrétienne.

I- QUESTIONS SUR LA PUISSANCE DES ANGES SUR LA MATIERE

ARTICLE 1: Dieu meut-il les corps immédiatement?

Le premier article renfermé dans cette lettre est celui-ci: Dieu meut-il les corps immédiatement? Je vois qu'on doit répondre à cette question, que tel est l'ordre établi de Dieu que toute créature corporelle reçoit le mouvement par l'intermédiaire d'un esprit. Car saint Augustin dit dans son troisième livre de la Trinité : « De même que les corps grossiers et inférieurs reçoivent le mouvement et l'harmonie du corps supérieur et subtil, de même tout est gouverné par un esprit raisonnable et vivant. » Et il écrit dans son traité sur la Genèse ad litteram, que Dieu a préposé la créature spirituelle à la conduite de la créature corporelle. Cependant la puissance divine n'est pas tellement enchaînée à cet ordre qu'elle ne puisse quelquefois y contrevenir, en dehors des causes secondes, lorsqu'elle le juge à propos, comme cela a lieu dans les miracles. Car saint Augustin écrit contre Fauste, XXVI: "Nous appelons nature le cours apparent de la nature, et nous donnons le nom de miracle à ce que Dieu fait contre les lois établies."

ARTICLE II: Tout ce qui est un naturellement, l'est-il par le ministère des anges qui gouvernent les corps célestes?

ARTICLE III: Les anges sont-ils les moteurs des corps célestes?

On peut répondre à ces deux questions à la fois, parce que la seconde est contenue dans la troisième et celle-ci dans la première. "Car si Dieu gouverne la nature corporelle par l'intermédiaire d'une créature spirituelle, le mouvement des corps dépend de l'action divine dans le gouvernement du monde," comme le dit saint Augustin dans son commentaire de la Genèse ad litteram; par conséquent, Dieu meut les corps célestes par le moyen des créatures spirituelles. Et dans le même endroit il dit expressément : « Comme il donne le mouvement aux corps dans le temps et dans un certain lieu, l'esprit n'est cependant pas créé pour un temps, de même il meut l'esprit créé pour un temps, cependant l'esprit créateur n'est mû ni pour un temps, ni dans un lieu déterminé. » Saint Jean Damascène soutient que les corps célestes ne sont pas animés, quoique saint Augustin laisse cette question douteuse dans son deuxième livre de son commentaire sur la Genèse ad litteram. Mais je ne me souviens pas d'avoir vu dans aucun écrit des saints Pères et des philosophes que les corps célestes n'étaient pas mus par une créature spirituelle. Supposé donc que les anges soient les moteurs des corps célestes, aucun homme sensé ne peut en faire un doute parce que tous les mouvements naturels des corps inférieurs ont leur cause dans celui d'un corps céleste ce qui s'appuie sur la raison, les écrits des philosophes et ce que confirme également l'expérience et l'autorité des saints Pères : parce que, comme nous l'avons dit, saint Augustin écrit dans son traité de la Trinité, que "les corps grossiers et inférieurs reçoivent le mouvement et une ce harmonie des corps plus légers et supérieurs." Et saint Denis dans le quatrième chapitre de son traité des Noms divins, dit que "les rayons du soleil produisent la génération des corps sensibles, leur inspirent la vie elle-même, l'entretiennent, l'accroissent et la perfectionnent. D'où il faut conclure que tout ce qui a un mouvement naturel le reçoit par le ministère des anges, qui sont les moteurs des corps célestes.

ARTICLE IV: Est-il infailliblement démontré par quelques auteurs que les anges sont les moteurs des corps célestes.

ARTICLE V: Est-il bien rigoureusement prouvé que les anges sont les moteurs des corps célestes, supposé que Dieu n'en soit pas le moteur direct et immédiat?

Je réponds à ces deux questions que les philosophes platoniciens et du portique se sont efforcés de le prouver par des raisons qu'ils ont cru péremptoires et qui s'appuient sur ce que nous avons dit de l'harmonie universelle, c'est-à-dire que Dieu gouverne les corps inférieurs par les supérieurs, comme le disent les saints docteurs eux-mêmes. Or, que les corps célestes soient mus par leur seule nature, aussi bien les plus lourds que les plus légers, est une chose tout-à-fait impossible, en sorte que s'ils ne sont pas gouvernés immédiatement par Dieu lui-même, il s'ensuit ou bien que les corps célestes sont animés et reçoivent le mouvement de leurs propres âmes, ou bien des anges, ce qui paraît plus vraisemblable. Cependant on trouve des philosophes qui ont soutenu que le premier des corps célestes est gouverné par Dieu sans l'intermédiaire d'une autre intelligence, mais par l'intermédiaire de son âme propre et que les autres corps célestes le sont par le moyen des intelligences et des âmes.

ARTICLE VI: Les corps inférieurs qui sont produits naturellement par l'effet du mouvement sont-ils gouvernés par les anges, à l'aide de la marche des corps célestes?

ARTICLE VII: Tous les corps inférieurs, qui sont produits naturellement, le sont-ils par les anges, par l'intermédiaire des mouvements des corps célestes, dans ce sens que leur action est l'effet des causes naturelles, c'est-à-dire qu'ils passent de la puissance à l'acte?

La réponse à ces deux questions dépend des prémisses. Car si les corps célestes ont dans leur mouvement la cause de la génération et de la corruption et de tous les mouvements naturels des corps inférieurs, il est clair que si les anges sont la cause du mouvement du ciel, ils sont également la cause de la génération et de la décomposition et de tous les mouvements naturels des corps inférieurs. Ce qui fait dire à saint Grégoire dans son quatrième livre des Dialogues que « rien de visible ne peut être fait dans ce monde que par les créatures invisibles. »

En un mot, je dirai que toutes ces questions importent peu ou pas du tout à la doctrine de la foi, mais plutôt aux sciences naturelles.

ARTICLE VIII: Un ouvrier peut-il appliquer la main à son oeuvre, sans le ministère des anges, qui donnent le mouvement aux corps célestes?

Il faut distinguer. Car on peut être empêché de mettre la main à une oeuvre d'une double manière. Premièrement, à défaut d'une âme motrice; comme, par exemple, si l'âme n'avait pas la puissance motrice des corps, et, sous ce rapport, ce qu'on objecte est faux. Car l'âme de l'ouvrier fait mouvoir sa main, en vertu de son libre arbitre, qui ne dépend pas des corps célestes, ni des anges, mais seulement de Dieu.

Secondement, à défaut des membres du corps; ainsi, un homme qui a les mains liées ou paralysées, ne peut les étendre. Et dans ce sens, le mouvement du ciel venant à s'arrêter, les organes corporels ne pourraient recevoir de mouvement de l'âme, parce qu'ils cesseraient de vivre, les corps célestes étant la source de la vie des corps inférieurs, selon l'opinion de saint Denis, que nous avons exposée plus haut. Si, cependant, par un miracle qui intervertirait l'ordre de la nature, le corps de l'homme continuait de vivre, malgré l'interruption du mouvement du ciel, et qu'il restât dans cet état que l'âme peut encore faire mouvoir, l'homme pourrait, par son libre arbitre, faire mouvoir toutes les parties de son corps.

ARTICLE IX: Tous les biens extérieurs qui ont passé naturellement de la puissance à l'acte, nous viennent-ils des anges moteurs des corps célestes?

La réponse à cette question dépend encore des prémisses. Car, passer naturellement de la puissance à l'acte, n'est autre chose qu'être mû naturellement. Si donc tout mouvement naturel des causes inférieures est produit par le mouvement des corps supérieurs, il s'ensuit que tous ces biens nous viennent par le ministère des anges, qui sont les moteurs des corps célestes.

ARTICLE X: A cause de ces biens qui nous viennent des anges, devons-nous vénérer ces intelligences célestes?

La réponse est facile nous ne leur devons pas une culte de latrie, comme étant les auteurs de ces bienfaits, mais un culte de dulia, comme les ministres de Dieu, parce que nous devons les aimer à cause de ces bienfaits. Car saint Augustin dit dans son traité de la Doctrine chrétienne:

"Le précepte de l'amour du prochain nous ordonne d'aimer les anges, de qui nous recevons tant de bons offices de charité.

ARTICLE XI: Les anges qui font mouvoir les corps célestes par l'intermédiaire du mouvement de ces mêmes corps célestes, sont-ils les auteurs de tous les corps humains produits naturellement, en ce sens que leur création soit l'effet de causes naturelles, c'est-à-dire qu'ils les font passer de la puissance à l'acte?

ARTICLE XII: Les anges, moteurs des corps célestes, sont-ils les auteurs, à l'aide des mouvements des corps célestes, de tous les animaux privés de raison, qui se meuvent ou qui vivent tant sur la terre que dans la mer?

ARTICLE XIII: Les anges sont-ils les auteurs de tout ce qui naît sur la terre?

ARTICLE XIV: Les anges le sont également de tous les minéraux, etc., etc.?

Il n'y a qu'une réponse à toutes ces questions. Comme les corps célestes sont la cause de la génération de tous les corps inférieurs, comme nous l'avons prouvé par l'autorité de saint Denis, il s'ensuit que les anges, qui font mouvoir les corps célestes, sont aussi la cause de cette production. Ce qui fait dire à saint Augustin, dans son quatre-vingt-troisième livre des Questions, que "toute créature visible dans ce monde est soumise au pouvoir des anges."

ARTICLE XV: Les anges ont-ils une puissance infinie sur les créatures inférieures?

Cet article quinzième peut avoir un double sens.

1° D'abord on peut se demander si quelque ordre des créatures inférieures comprend bien la puissance des anges, ce que l'on conclut de ce que l'on voit dans le livre des causes, des écrits des philosophes platoniciens, et de ce que dit, saint Denis, au sixième chapitre de la Hiérarchie céleste. «Je dis que leur divine hiérarchie seule connaît parfaitement leur nombre, la gloire de leur substance céleste, et leurs admirables perfections selon leur ordre hiérarchique, et qu'en outre ils ont la connaissance de leurs vertus particulières, leurs connaissances glorieuses et leur ordre sacré, excellent et surnaturel. Il nous est impossible, à nous, de savoir le ministère de ces substances célestes. Car ce qui est inaccessible à notre intelligence, est infini pour nous.

2° On peut l'entendre dans ce sens qu'ils ont une puissance infinie sur ce qui leur est inférieur, ce qui est faux et erroné. On pourrait dire aussi que la puissance angélique est infinie pour ce qui lui est inférieur, parce qu'elle n'est pas infinie par une matière corporelle où elle habite, comme sont infinies les vertus des formes de la matière. Cependant la vertu des anges est bornée et finie par la mesure de leur essence même, qui est finie.

ARTICLE XVI: L'ange peut-il soulever toute la masse de la terre, et l'élever jusqu'à la région de la lune, bien qu'il ne l'ait jamais fait et qu'il ne le fasse jamais?

Il me semble qu'on doit répondre qu'il ne le peut pas, par la seule force de sa puissance naturelle, parce que la puissance d'aucune créature n'est capable de changer l'ordre des principales parties de l'univers, qui fixe l'hémisphère de la terre au milieu du monde. Cependant on peut soutenir le contraire sans blesser la foi, si on veut dire seulement qu'un ange peut soulever ce poids immense, et qu'on n'entende pas qu'il peut intervertir l'ordre de l'univers. Car il est certain que l'ange peut, par sa vertu naturelle, soulever le poids énorme de la terre. Mais nous ne pouvons pas dire la quantité du poids qu'il peut soulever. Si on nous demande quelle est la marche de l'ordre du système planétaire, sur lequel est établi l'ordre invariable du monde, nous répondrons qu'il nous semble que la terre est immobile, comme l'a dit le Philosophe, dans son traité du Ciel.

ARTICLE XVII: Les anges, moteurs de l'univers, sont-ils au nombre des vertus?

Il me semble qu'on peut le soutenir avec probabilité t sans inconvénient, lorsqu'Origène, expliquant ces paroles de saint Matthieu, ch. XXIV, « les vertus des cieux seront ébranlées, » dit qu'il convient que les vertus raisonnables des cieux seront plongées dans la stupeur de se voir privées de leurs premières fonctions. Cependant on ne doit pas soutenir cette opinion avec trop d'assurance.

ARTICLE XVIII: Peut-on entendre ces paroles de premier ch. de l'Ecclésiaste: "L'esprit marche autour du monde," l'Esprit, à savoir, l'ange fait le tour du ciel?

Je ne vois pas en quoi cette exposition serait fautive surtout quand on a pour soi l'autorité de saint Augustin, qui dit dans son premier livre du commentaire de la Genèse, ad litteram, que les paroles de l'Écriture sainte peuvent s'expliquer diversement, afin d'ôter tout prétexte de raillerie à ceux qui se targuent d'une vaine connaissance des lettres humaines. »

II- QUESTIONS SUR LES SPHERES CELESTES

ARTICLE XIX: Si, par un changement dans l'ordre de la nature, le cours du ciel cessait, tous les métaux seraient-ils convertis en un instant en d'autres éléments?

ARTICLE XX: En serait-il de même de tous les éléments?

ARTICLE XXI: Et également tout l'univers dans ce qu'il y a de corruptible?

ARTICLE XXII: Si la lumière des étoiles et des constellations perdait son éclat, tous les hommes mortels cesseraient-ils d'exister par un ordre soudain de la nature?

ARTICLE XXIII: En serait-il de même de tous les animaux privés de raison?

La réponse est la même pour toutes ces questions. Car, comme nous l'avons dit, les corps supérieurs sont, par leur mouvement et leur lumière, la cause de la génération, et de la dissolution, et de la vie corporelle dans les corps inférieurs. Il n'est pas douteux qu'en ôtant la cause, l'effet soit détruit, surtout lorsqu'il est si conforme à la foi, d'après laquelle nous établissons que la figure de ce monde étant détruite, et le cours du ciel interrompu par un ordre de la volonté de Dieu, les seuls éléments ne seront plus renouvelés et les hommes deviendront immortels par une grâce de Dieu. Mais si la révolution dont nous parlons se fait en un instant, on peut dire qu'une telle dissolution ne peut être instantanée, puisqu'elle est une commotion; sa cause peut être cependant instantanée.

III- QUESTIONS SUR LES CORPS RESSUSCITES

ARTICLE XXIV: Tous les corps des saints, après le jour du jugement, seront incorruptibles par nature ou naturellement, parce que le mouvement de la sphère céleste qui est la cause de leur dissolution, cessera alors?

ARTICLE XXV: Les corps des damnés le seront-ils aussi?

Il me semble qu'on doit répondre à cette question, que quand on dit qu'une chose est incorruptible par nature, on entend que la nature est la cause de l'incorruptibilité, parce que la préposition *par* dénote la cause. Or, il y a une double cause, la cause en soi et celle par accident. La cause en soi est celle qui produit un effet directement et en soi, comme, par exemple, l'eau est la cause du rafraîchissement. La cause par accident est celle qui produit un effet indirectement, par exemple, en écartant une cause contraire; comme en ôtant le feu d'un appartement, on donne la cause de son refroidissement. Ainsi lorsqu'on soutient que si le mouvement du ciel s'arrêtait, le corps de l'homme serait incorruptible par nature, si par la préposition, *par*, on veut dire qu'il est incorruptible par lui-même, cette proposition est fautive. Car la puissance de la nature créée ne va pas jusqu'à rendre incorruptible un corps composé d'éléments contraires; mais si on veut dire qu'elle en est la cause par accident, ceci est vrai, parce qu'en retranchant la cause de toute la corruption naturelle, on retranche la corruption. Mais on dirait mieux en ce sens que la cause est plutôt négative qu'affirmative, comme si on disait, le mouvement du ciel venant à cesser, le corps de l'homme, s'il est maintenu par la puissance de Dieu, ne sera pas corruptible par nature. Mais comme ce qui est par soi, existe plutôt que ce qui est par accident, il vaut mieux dire, qu'il était corruptible par nature, mais incorruptible par grâce ou par justice : mais si on dit le contraire, il faut le rendre en termes clairs et intelligibles.

ARTICLE XXVI: Les damnés dans l'enfer éprouvent-ils dans leurs corps les peines du feu, en recevant et subissant la substance de feu d'une manière afflictive et douloureuse?

On doit répondre à ceci, que comme la foi nous enseigne que les damnés souffrent dans l'enfer la peine du feu et qu'ils ne sont pas détruits par le temps, selon ces paroles de saint Augustin du vingt unième chap. de la Cité de Dieu : « Les corps humains non seulement ne seront pas détruits par la mort, mais ils resteront dans les tourments des flammes éternelles, il faut admettre nécessairement ce qui fait le supplice, c'est-à-dire qu'ils seront atteints par une substance sensible. De même il faut en écarter ce qui produit la décomposition et la consommation, c'est-à-dire la transmutation de la nature des corps. Or, je ne vois pas ce que cet article contient de faux.

ARTICLE XXVII: La sentence de J.-C. au jour du jugement portera-t-elle sur le corps ou sur l'âme?

Quoique l'un ou l'autre soit possible, il est plus probable cependant qu'elle portera sur l'âme, parce qu'alors tout ce qui se fera spirituellement sera fait par la puissance de Dieu. Car, comme dit saint Augustin dans le vingtième chap. de la Cité de Dieu : "Il arrivera alors que par la puissance de Dieu, chacun se rappellera ses bonnes et ses mauvaises actions, qui se présenteront subitement aux yeux de l'âme comme un vaste tableau, afin que cette connaissance condamne ou absolve la conscience, et qu'ainsi tous et chacun soient jugés à la fois."

IV- QUESTIONS SUR LA RAISON DE LA REDEMPTION

ARTICLE XXVIII: Notre Seigneur Jésus-Christ n'est-il venu effacer que le péché originel seulement, ou bien l'a-t-il effacé plus particulièrement encore qu'il n'est venu abolir?

On doit dire que Notre Seigneur Jésus-Christ en tant qu'il est en lui, est venu détruire tous les péchés du monde. Car le don de Jésus-Christ, comme le dit l'Apôtre dans le chap. V de son Epître aux Romains, dépasse le péché d'Adam: Car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu par un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés par la grâce pour un seul péché." Or, il est venu d'autant plus particulièrement pour un péché, qu'il est plus grand. Or le péché originel, quoique moindre en gravité et en châtiment, est cependant le plus grand par son universalité, d'après ces paroles de saint Paul aux Romains, "tous ont péché en un seul." En ce sens, on peut dire que Notre Seigneur Jésus-Christ est venu particulièrement le péché originel qui est commun à tous

ARTICLE XXIX: Les noms des saints sont-ils écrits dans le ciel par le doigt de Dieu pour leur honneur?

Ceci me semble faux, bien qu'il n'y ait rien de dangereux à l'affirmer.

V- QUESTIONS SUR L'ESCHATOLOGIE

ARTICLE XXX: Les noms des impies qui sont dans l'enfer, sont- ils écrits, sur la terre, pour leur confusion, par le doigt de Dieu?

Je ne crois pas cette idée vraie, prise matériellement. Mais elle ne blesse pas la foi, à mon avis.

ARTICLE XXXI: L'enfer est-il au centre ou autour du centre de la terre?

Je crois qu'on doit dire que l'enfer est au-dessous de la terre. Car saint Augustin dit dans son livre des Rétractations: «Il semble que j'aurais à dire que l'enfer est sous la terre, plutôt que de donner les raisons pour lesquelles on le croit ainsi.» Mais il importe peu à la doctrine de la foi, qu'il soit au-dessous de la terre, à son centre ou à sa surface, comme il est superflu de discuter de telles matières, qu'on tienne pour l'affirmative ou pour la négative.

ARTICLE XXXII: L'âme de Jésus-Christ vient-elle d'un autre corps (et par métempsychose) et se fixe une opinion?

Cet article trente-unième a été posé en forme de question. Si on ne veut pas entendre qu'il soit permis de discuter et de se demander s'il est vrai que l'âme de Jésus-Christ lui vienne d'un autre, cette proposition est fautive, parce que l'âme d'aucun homme ne lui a été donnée de cette manière, et à plus forte raison l'âme de Jésus-Christ dont le corps a été formé par la vertu du Saint-Esprit. Mais si on entend qu'il soit permis de discuter si l'âme de Jésus-Christ lui a été donnée par un intermédiaire et de tâcher de rappeler ce qu'enseigne la foi catholique à cet égard, ou ce qu'elle condamne, je ne vois pas comment cela serait coupable, lorsqu'on dispute tous les jours dans les chaires des docteurs sur la Trinité et sur d'autres articles de foi, non pour élever des difficultés sur ces questions, mais pour en faciliter l'intelligence, en fixer le sens et en établir les preuves. Cependant ceci pourrait être coupable par accident et dans certain cas, par exemple, si on agita ces questions en présence de personnes simples et ignorantes, ou disposées à l'erreur.

ARTICLE XXXIII: La part matérielle du sperme avec laquelle sort la vertu du principe de l'âme, peut-elle être appelée intellect?

Le trente-troisième article contient cette question d'Aristote dans son Traité des Animaux, chap. XVI, savoir: la part matérielle du sperme avec laquelle sort l'esprit qui est la vertu du principe de l'âme, lequel est séparé du corps, et est un être divin et ainsi défini, est appelé intellect, peut-elle et doit-elle être entendue ainsi, c'est-à-dire, cet esprit ou cette puissance de production est appelée intellect par similitude, parce que de même que l'intellect opère sans les organes, de même cette puissance. Le commentateur de ce philosophe l'explique aussi dans son Traité des Météores, VII : « On ne l'appelle pas une chose divine parce qu'elle est Dieu par essence, mais par une certaine participation de ressemblance, on a coutume

d'appeler divin ce qui est grand et admirable. » Et je ne pense pas que cette explication de la pensée d'Aristote porte atteinte à la foi.

ARTICLE XXXIV: Entre-t-il quelque chose de la substance du ciel dans la composition d'un corps formé naturellement des quatre éléments, par l'effet de sa propre vertu?

ARTICLE XXXV: Un corps vivant et animé reçoit-il quelque chose, dans sa composition, de la substance du ciel?

On répond que lorsqu'on dit qu'une chose est de la substance du ciel, si cette préposition *de*, désigne une cause matérielle, je crois cette idée fausse, mais sans danger et nullement opposée à la foi. Et si on entend l'effet de la cause efficiente, je la crois non seulement vraie, mais nécessaire, comme le prouve saint Denis que nous avons cité plus haut, et ce sens est fixé par ces mots, par l'effet de sa vertu.

ARTICLE XXXVI: On demande si les corps des saints qui seront glorifiés brilleront plus que le soleil, et si l'éclat du soleil sera sept fois plus vif que maintenant, et si celui des corps sera sept fois plus beau que le soleil renouvelé?

On répond à la première question que saint Jean Chrysostome expliquant ces paroles de S. Mathieu, ch. XXXIII, "Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur père," dit: «Ils ne brilleront pas seulement comme le soleil, mais nous parlons ainsi parce que nous ne connaissons rien de plus brillant que le soleil. » Ce n'est pas le cas d'exposer ce qui suit, parce qu'on ne peut le faire qu'en tâtonnant; surtout quand on est certain, d'après la foi catholique, que dans la rénovation du monde, toute créature corporelle qui attend la révélation des enfants de Bien, sera perfectionnée, selon les paroles de saint Paul aux Romains, ch. VIII Saint Jérôme dit aussi sur ces paroles de saint Matthieu, ch. XXIV: « Le soleil sera couvert de ténèbres et la lune perdra sa lumière. » Cela n'aura pas lieu à cause de la diminution de la lumière, puisque nous lisons que le soleil sera sept fois plus lumineux, mais tout paraîtra ténébreux à nos regards, en comparaison de la véritable lumière.

ARTICLE XXXVII: Les anges que Marie-Madeleine vit auprès du tombeau du Sauveur après sa résurrection, la consolèrent-ils en lui adressant la parole avec larmes?

Il me semble qu'on doit répondre que ce qui arriva dans cette apparition des anges, a trait plutôt à leur mission qu'à leurs propriétés de leur substance, d'après ce que dit saint Denis au chapitre de la Hiérarchie céleste, comme de ce qu'on lit dans l'Écriture sainte sur la colère, la tristesse de Dieu, et à toutes les différentes situations de la nature humaine. Or rien n'empêche de supposer que quelque chose de semblable n'arrive dans l'apparition des anges, pour signifier quelque sentiment particulier. Et malgré que les signes de la joie semblent mieux convenir aux anges qui annoncent la résurrection de Jésus-Christ, à cause de l'objet de leur mission, rien ne s'oppose néanmoins à ce qu'ils donnent quelques signes de douleur en

apparaissant à cette femme en pleurs, exhalant avec larmes la douleur de son âme, comme saint Grégoire le dit du Sauveur qui apparut, sous la figure d'un voyageur, aux deux disciples d'Emmaüs.

ARTICLE XXXVIII: Pourrait-on voir des yeux de l'esprit tout ce qui se passe dans le coeur de l'homme, et qui laisse une certaine impression extérieure dans le corps, si on avait une vue aussi pénétrante que celle du démon?

Saint Augustin répond à ceci dans son Traité de la divination des démons: "Ils comprennent, dit-il, non seulement les dispositions des hommes exprimées verbalement, mais encore leurs pensées intimes, et les saisissent avec une merveilleuse facilité, lorsqu'elles s'impriment de l'esprit dans le corps." Et il ajoute dans le livre des Rétractations : « Il est constant, par une multitude d'expériences, que tout ceci arrive à la connaissance des démons. Ils reconnaissent même dans les corps humains, des signes de la pensée qui nous restent tout à fait inconnus. Nous pouvons très difficilement, et il est peut-être tout à fait impossible de savoir s'ils connaissent autre chose en particulier, d'où on puisse conclure que les démons saisissent les pensées du coeur, qui sont exprimées par quelque mouvement du corps. Ceci n'est pas étonnant, puisque des médecins habiles connaissent les passions de l'âme par les battements du pouls. Et on lit au ch. XIX de l'Ecclésiastique : « On connaît l'homme au regard, et l'homme sage se fait connaître à ses traits. »

ARTICLE XXXIX: Quoiqu'en montant perpendiculairement Mars soit au-dessus du soleil, quant à la position, est-il cependant immédiatement au-dessus de la lune, quant à l'influence, à la première heure de Mars?

On doit répondre à ceci que, si l'influence de Mars et de la lune a rapport au libre arbitre, cette pensée est erronée. Si on ne l'applique qu'aux choses naturelles et sensibles, il n'y a rien qui puisse porter atteinte à la foi. Or saint Augustin dit dans la Cité de Dieu : "On ne peut pas toujours dire que certaines influences des astres agissent seulement d'après la différence des corps; bien plus, ceci est vrai d'après l'ordre des jours, car les astrologues comptent sept heures, d'après les sept planètes, et comme le jour ordinaire se compose de vingt-quatre heures, il s'ensuit que la lune exerce son influence à la vingt-deuxième heure du jour de la première férie, comme dans la première heure du même jour; en sorte qu'en recommençant depuis Saturne, il aura la vingt-troisième heure, la vingt-quatrième à Jupiter, et la première du jour suivant à Mars. Mais qu'on prenne telle ou telle opinion, ceci ne touche pas à la foi.

ARTICLE XL: Les damnés, dans l'enfer, répandront-ils des larmes matérielles?

Je pense que non; car comme ces pleurs sont éternels, et que leurs corps ne seront pas entretenus par la nourriture, il s'ensuivrait que quelques corps seraient entièrement consommés et cesseraient d'être, ce qui est contre la foi.

ARTICLE XLI: Le ver qui doit ronger le coeur des damnés est-il matériel?

Saint Augustin laisse cette question douteuse dans le vingt unième livre de la Cité de Dieu, quoiqu'il dise dans le vingtième qu'il lui semble plus probable que le feu s'applique au corps, et que le ver entoure l'âme de ses replis, et cette opinion est la mienne.

ARTICLE XLII: Peut-on mesurer la distance de la surface de la terre au centre?

Il me semble que la chose est possible, non géométriquement, mais seulement par l'astrologie. Voilà, mon Révérend Père, ce que je puis vous dire pour le moment sur ces différentes questions, dont plusieurs sont en dehors des limites de la théologie.

Fin du dixième Opuscule de saint Thomas d'Aquin au docteur Jean de Verceil, supérieur général de l'ordre des Frères prêcheurs, en réponse aux 42 articles.